

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Katrine Chénard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4e0365e3e3845b397399bb24>

Date d'obtention : 2023-01-26 20:29:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre connaissance du contexte, des faits de la part de la victime et des témoins avec le protocole et formulaire sexto à compléter avec eux en étant neutre et dans certains cas effectuer le protocole sexto avec la personne ayant le matériel pornographique (dans certains cas cela relève de la police et l'intervenant rencontre seulement l'agresseur pour saisir son cellulaire en vue de le remettre à la police en le mettant dans le sac de preuve policière prévu à la saisie d'objet après que le jeune est fermé son cellulaire.) Mettre en place le protocole prévu selon qui est la personne informant l'intervenant. Il y a des étapes différentes à suivre et différentes interventions dépendant d'où provient l'information(victime, parents de la victime, ami(es) de la victime.) Si le caractère posé est en intention malveillante (exemple : diffusion des images)cela relèvera de la police pour interroger le présumé agresseur. Dans tous les cas nous devons nous référer à la grille et l'aide mémoire pour bien intervenir dans toutes les situations sexto en s'y référant pour appliquer les bonnes méthodes selon les différentes situations pouvant survenir en lien avec le partage de photo intime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que selon qui informe l'intervenant, selon la gravité de la situation et son caractère, selon les informations recueillis etc. un protocole doit être suivi avec l'outil sexto et l'aide mémoire qui permettra de guider l'intervention selon les aspects mentionnés précédemment qui diffèrent selon plusieurs facteurs. Je retiens que dans tous les cas il faut agir rapidement et intervenir selon les méthodes sexto. Je retiens aussi à quel point la situation peut être grave (par exemple la diffusion des images à caractère sexuel) et comment cela doit créer des sentiments très désagréables pour la victime et une grande peur. Je retiens aussi que selon les statistiques les sexto semble être une pratique courante pour les adolescents et que certains jeunes diffusent de nouveau des photos intimes même après avoir vécu une situation qui s'est mal déroulé dans le passé suite à l'envoi des photos intimes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je pense que la partie la plus délicate lorsque je devrais intervenir dans de telles situations sera la saisie du cellulaire car je m'attends à des réactions fortes et à des personnes qui pourraient ne pas vouloir le remettre avec qui je devrais intervenir de façon ferme, autoritaire et obliger l'élève à me le remettre tout en ayant un sentiment d'être une policière en fonction ce qui n'est pas mon rôle et mon métier. Je pense que pour moi ce serait l'étape la plus délicate car je sentirais un petit malaise intérieur à devoir effectuer cette intervention pour les raisons mentionnés ci-dessus.